

Aide à la transition écologique – Economies d'énergie
Demande de subvention pour l'acquisition d'un véhicule électrique de type « utilitaire moyen » et d'un véhicule électrique de type « petite polyvalente »
pour les services municipaux
Annule et remplace la décision n°18-2025-DAG

Nous, André MOLINO
Maire de Septèmes-les-Vallons,

Conformément aux dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, la délibération n°01.06.2020 du Conseil municipal du 11 juin 2020 autorisant le Maire, pour la durée de son mandat, à prendre les décisions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que dans le cadre de sa réorganisation le service Patrimoine Communal a besoin d'un nouveau véhicule pour répondre à ses missions quotidiennes,

CONSIDERANT que le service du Grand Pavois dispose actuellement d'un véhicule vieillissant et inadapté à la manutention des matériels volumineux, qu'il convient de remplacer,

CONSIDERANT que dans le cadre du renouvellement continu de sa flotte automobile, la Ville abandonne peu à peu les énergies fossiles au profit de véhicules à énergie électrique,

CONSIDERANT l'aide apportée par le Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Aide à la transition écologique – Economies d'énergie », pour le financement de véhicules à énergie 100 % électrique,

DECIDONS

ARTICLE PREMIER : A l'occasion du renouvellement continu de sa flotte automobile, la Ville abandonne peu à peu les énergies fossiles au profit de véhicules à énergie électrique.

Dans le cadre du dispositif « Aide à la transition écologique – Economies d'énergie », ces acquisitions sont susceptibles d'être financées par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, jusqu'à 60% hors taxe des dépenses éligibles à cette action.

La Ville décide donc de solliciter du Conseil Départemental, une subvention la plus élevée possible pour l'acquisition d'un véhicule électrique de type « utilitaire moyen » pour le service du Grand Pavois et d'un véhicule électrique de type « petite polyvalente » pour le service du Patrimoine Communal, selon le plan de financement suivant :

Coût estimatif HT	Financements	
64 963,64 €	Conseil Départemental (Taux 60 %)	38 978,18 €
	Autofinancement de la commune (Taux 40 %)	25 985,46 €
Total HT :	Total des financements : 64 963,64 € (100 %)	

ARTICLE DEUX : Les dépenses correspondantes seront inscrites au chapitre 21, Article 2182 du budget communal de la Ville.

ARTICLE TROIS : Lecture de la présente décision sera donnée à la prochaine assemblée communale.

ARTICLE QUATRE : Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône, à Monsieur le Receveur Percepteur de Berre l'Etang et notification sera transmise au Conseil Départemental.



Fait à Septèmes-les-Vallons, le 31 mars 2025

Le Maire

André MOLINO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20250331-19-2025-DAG-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2025

Publication : 01/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

